



Dette prime d'activité

Par **Pomarel Adeline**, le 12/11/2018 à 19:19

Bonjour,

La CAF me demande de lui rembourser 1610,39€ car je suis en « couple ». Somme correspondante à la totalité de ma prime d'activité. Je suis au smic depuis toujours. Mon compagnon (nous ne sommes ni pacsés ni mariés) lui, touche 1600€. La CAF considère que vu que l'on vit ensemble nous formons un « foyer ». Mais fiscalement nous ne sommes pas liés. En quoi ma prime d'activité serait calculée par rapport aux revenus de mon compagnon? Je n'ai bien évidemment pas 1600€ à leur donner...

Merci de votre aide.

Par **tomrif**, le 12/11/2018 à 20:19

bonjour,

trouveriez-vous normal qu'une personne vivant seule, au smic, touche la même prime d'activité que vous qui vivez avec quelqu'un qui touche 1600€ ?

moi non car une personne seule au smic à plus besoin d'aide que vous, donc prendre les ressources du foyer est logique.

Par **Visiteur**, le 12/11/2018 à 20:47

Bonjour

Oui, c'est ainsi.

Par **Pomarel Adeline**, le 13/11/2018 à 09:35

Mais ses ressources n'influent pas sur les miennes. C'est comme si on était en colocation. On fait la moitié de tout. Lui à la fin du mois il lui reste qqch sur son compte, ce n'est pas mon cas.

La prime d'activité, c'est individuel il me semble.